

Les Wallons considèrent que 60 ans est l'âge idéal pour la retraite

■ Le parlement wallon a tiré au sort trente Wallons chargés de débattre du vieillissement.

Le parlement wallon, ce n'est pas que la commission d'enquête Publifin. C'est aussi une innovation majeure dans le paysage démocratique belge, puisque la jeune institution annonçait il y a quelques semaines sa volonté de mettre en place une commission constituée de citoyens tirés au sort, chargés de discuter du vieillissement de la population. Mais pas seulement, puisque les heureux élus pourront aussi proposer un certain nombre de solutions qui seront ensuite examinées par les députés wallons.

Pour constituer son panel, le parlement a commandé un sondage sur les enjeux du vieillissement. Sur les 1 000 répondants, trente ont été tirés au sort et se réuniront à

la fin de ce mois. Mais avant de passer à cette étape, le président du parlement, André Antoine (CDH), présentait mardi midi les résultats du sondage. Qu'en retenir ?

Les Wallons sont pour l'euthanasie en fin de vie

Que l'âge idéal de la retraite est de 60 ans ou moins pour 65,1 % des Wallons. Un pourcentage qui monte à 94,5 % si l'on ajoute ceux qui placent cet âge idéal entre 61 et 65 ans. On apprend encore qu'une écrasante majorité (8 sur 10) est plutôt (27,2 %) ou tout à fait (55,9 %) favorable à l'euthanasie des personnes en fin de vie qui la demandent. En cas de perte d'autonomie, six Wallons sur dix souhaitent vivre à domicile avec de l'aide sur place.

Enfin, si la future assurance autonomie wallonne – sur laquelle travaille encore le ministre wallon, Maxime Prévot (CDH) – reste très largement méconnue, son principe une fois expliqué récolte l'approbation de deux tiers des sondés.

S. Ta. (avec Belga)